



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 24 avril 2024

Une ambition réaffirmée pour l'agriculture biologique avec l'adoption du programme Ambition bio 2027

Aujourd'hui, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a officiellement lancé le programme Ambition Bio 2027 au cours d'un événement qui réunissait les principaux acteurs du secteur et a permis des échanges nourris et constructifs sur les perspectives de l'agriculture biologique à l'horizon 2027. Cet événement témoigne de l'engagement continu du Gouvernement en faveur du développement de l'agriculture biologique.

Le programme Ambition Bio 2027 réaffirme l'engagement de l'Etat en faveur de l'agriculture biologique. En effet, l'agriculture biologique contribue aux grands enjeux de souveraineté alimentaire et de transition écologique portés par le Gouvernement. Il s'inscrit ainsi pleinement dans la feuille de route du Ministère en matière de planification écologique mais aussi de renouvellement des générations.

Le programme Ambition Bio 2027 a été construit dans un contexte économique inédit, le secteur faisant face à une crise après une période de croissance soutenue. Face à cette crise et en complément des moyens budgétaires mobilisés en matière de communication (8M€ en 2024) et de structuration de filières (18M€ pour le Fonds avenir bio), des aides conjoncturelles destinées à soutenir la trésorerie des exploitations ont été mises en place, à hauteur de 104 millions d'euros en 2023 et 90 millions en 2024.

Une feuille de route opérationnelle

Au-delà de la mise en cohérence et de la visibilité des différentes stratégies de politique publique impliquant le secteur bio, le programme Ambition Bio 2027 définit une feuille de route opérationnelle de 27 actions prioritaires déclinées en mesures concrètes qui s'articulent autour de 3 axes :

- « stimuler la demande de produits biologique et renforcer la confiance des consommateurs » (axe 1) ;
- « consolider et développer des filières biologiques résilientes et ancrées dans les territoires » (axe 2) ;
- « accompagner les opérateurs face aux enjeux sociétaux et environnementaux d'aujourd'hui et de demain » (axe 3).

Ces axes se traduisent par des mesures concrètes qui seront appliquées dès 2024 et poursuivies jusqu'en 2027, telles que :

- Le déploiement d'une campagne massive de communication et de promotion de la consommation de produits bios sur tout le territoire français ;
- La réalisation de plusieurs études, notamment sur les aménités environnementales liées au mode de production biologique et sur la prospective économique de l'agriculture biologique à l'horizon 2040 ;
- La mobilisation de plusieurs fonds d'aides publiques, telle que le fonds « Entrepreneurs du Vivant », en faveur de l'installation et de l'investissement en agriculture biologique ;
- La mobilisation de la recherche pour renforcer les performances agronomiques et l'innovation dans les filières biologiques, à travers, par exemple, l'émergence d'un réseau mixte technique (RMT) dédié à l'agriculture biologique, ou le programme inter-Instituts Techniques Agricoles « Synergies Bio – non Bio » regroupant 13 instituts techniques.

Une gouvernance renouvelée

Tirant les enseignements des précédents programmes Ambition Bio, cette feuille de route est le fruit d'un travail collectif réalisé entre les services de l'administration et les opérateurs de l'agriculture biologique. Au cours de l'année 2023 et 2024, le comité de pilotage constitué s'est réuni pour réaliser un bilan du précédent programme et élaborer les trois grands axes du prochain plan. Au cours de cette période, trois groupes de travail ont été constitués pour chacun de ces axes, chacun co-présidés par deux personnalités désignées et représentatives des différentes familles de l'agriculture biologique.

Cette nouvelle méthodologie de travail a permis d'aboutir à un large consensus sur les orientations d'avenir à donner pour l'agriculture biologique. Ce nouveau programme prévoit également une gouvernance nationale et territoriale renouvelée et la mise en place d'indicateurs de pilotages qui permettront de suivre précisément et dans la durée l'ensemble des moyens et des actions mis en œuvre.

Lien vers le Programme Ambition Bio 2027 : <https://agriculture.gouv.fr/telecharger/143052>

Lien vers la présentation du Programme Ambition Bio 2027 : <https://agriculture.gouv.fr/telecharger/143055>

Marc Fesneau a déclaré : « *Le programme Ambition Bio 2027 s'inscrit dans la stratégie portée par l'Etat envers l'agriculture Biologique, un modèle central pour la souveraineté alimentaire et la transition agricole et alimentaire du pays. A travers ses trois axes, le programme Ambition Bio 2027 constitue le socle commun de l'ensemble des parties prenantes de ce secteur pour atteindre notamment cet objectif de 18 % de la surface agricole utile convertie en agriculture biologique à l'horizon 2027. Cela se fera par une stimulation accrue de la demande de produits bios et la recherche de marchés rémunérateurs, ainsi que par la mobilisation des outils de marché pour structurer l'offre de produits agricoles et alimentaires bios. Enfin, la recherche et la coordination des travaux des différents instituts techniques en lien avec l'agriculture biologique auront une place toute particulière dans ce programme, afin d'apporter et de diffuser des solutions innovantes et opérationnelles pour les acteurs de la bio. Nous pouvons nous féliciter de cette feuille de route commune et prometteuse pour l'avenir de l'agriculture biologique.* »

Contacts presse

Service de presse de Marc Fesneau
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv